

ORGANISATION UCSU

→ ENTREES

- **Tous les patients doivent avoir des prescriptions médicales** faites par le médecin ou interne de zone qui a pris en charge le patient
Trop de patients sont annoncés à l'UCSU en journée et n'arrivent que le soir et aucune prescription médicale n'est faite.
!! Attention, aux doublons de prises médicamenteuses ou non données. Exemple : Anticoagulant prescrit sur Orbis pour 18h mais le patient est arrivé à l'UCSU à 20h donc non donné ou donné en zone mais n'apparaît pas sur la synthèse car dossier déjà au départ et synthèse non réimprimée.
- Le médecin UCSU 1 n'assurant plus les prescriptions des entrées, passera régulièrement en zone dans l'après-midi pour :
 - **annoncer le nombre de places** pour chaque zone dédiée de manière équitable et en prenant en compte les besoins de chaque zone notamment si l'une d'elles est plus en difficultés. Cette répartition saute à minuit afin de pourvoir tous les lits d'UCSU à 5h.
 - **lister les patients** nécessitant une hospitalisation pour l'UCSU afin de transmettre à l'IDE
 - **pré-orienter** ces patients pour le lendemain.

!! Dans la mesure du possible, il serait bénéfique pour les patients à caractère social difficile, d'avoir un accord de principe d'un service d'aval obtenu par le médecin qui a pris en charge le patient au SAU, car ces patients explosent nos durées moyennes de séjour car une fois à l'UCSU les patients sont refusés et nous n'avons plus les mêmes possibilités d'orientation et d'imposition que sur le SAU.

- **Horaires des entrées :**

Afin d'alléger les tours paramédicaux des IDE de l'UCSU parasités par de multiples appels et pour qu'elles puissent terminer leur tour plus rapidement et commencer les entrées plus vite :

- De 5h00 à 14h : **tour paramédical - pas d'entrée** (hors patients en fin de vie)
- **14h à 18h** : entrées des patients après validation du médecin UCSU 1 selon le rythme des sorties. *Il a été demandé par les IDE d'essayer si possible de commencer quelques entrées l'après-midi pour soulager les équipes de nuit.*
Avant de partir, le médecin UCSU 1 aura annoncé le nb de places dispo pour chaque zone
- 18h00 à 21h00 : **tour paramédical - pas d'entrée** (hors patients en fin de vie) et donc pas d'appels
Chaque médecin de zone pourra déjà orienter ses patients sur le TU sans appeler l'IDE puisque le nombre de places d'hospitalisation dont il dispose lui aura été annoncé.
A la fin de son tour l'IDE fera le point avec chaque zone pour prendre les entrées.
- **21h00 à 5h00** : entrées des patients selon les besoins des zones et la priorisation de l'état de santé des patients. La répartition par zone des places restantes saute à minuit.

➤ **Objectif : taux d'occupation de 100% à 5h du matin !**

La régulation des entrées par l'IDE sera soumise à plusieurs points de vigilance :

- ✓ Prescriptions médicales faites sur Orbis
- ✓ PCR Covid faite avant le passage à l'UCSU
- ✓ Conclusion du dossier au SAU et mise au départ du dossier au secrétariat

→ SORTIES

- **Une sortie = un compte rendu** de sortie le jour même.
- **Une Sortie = Une décision ALD** pour le séjour à cocher sur le dossier

→ INFORMATIONS DES FAMILLES

- Le seul numéro à communiquer aux familles et le **33700** ou **04-92-03-37-00** car c'est ce numéro qui est basculé sur le numéro des secrétaires le matin.
Le 33317 est la ligne réservée pour les professionnels de santé.

→ MISSIONS DES INTERNES L'APRES-MIDI

- Réalisation des dossiers Orbis des entrées (Il ne réalisera pas les PM mais les vérifiera)
- Réalisation des dossiers Orbis des sorties faites en dehors des heures ouvrables qu'il fera signer par son sénior. C'est-à-dire transferts déchoc/réa, évasions, RAD, décès...
Cela représente un ou deux dossiers par jour. Cette organisation permet de rendre un CRH dans les 24h maximum au patient, à la famille ou au service en respectant la règle du CRH à J-0.